

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

VISANT À SIGNER UN RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ BERGER- LEVRAULT

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Petite-Forêt,

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020-14 en date du 28/07/2020 modifiée par la délibération n°2022-02-10 en date du 09/03/2022, par laquelle le Conseil d'Administration du CCAS de Petite-Forêt a délégué sans aucune réserve à sa Présidente et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes matières énumérées à la délibération susvisée,

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement de contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services faite par la société BERGER-LEVRAULT 64 Rue Jean Rostand, 31670 Labège.

DÉCIDE

Article 1 : de signer un renouvellement de contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société BERGER-LEVRAULT 64 Rue Jean Rostand, 31670 Labège pour le service de jardinage à domicile pour une durée de 3 ans.

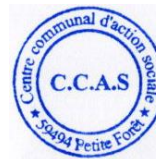
Article 2 : de prendre en charge le coût défini par le renouvellement du contrat pour l'acquisition du logiciel, de la maintenance et de la formation.

- 1404 € HT destinés à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels par année de contrat
- 156 € HT pour la maintenance et la formation

Article 3 : La présente décision figurera au registre des décisions du C.C.A.S et ampliation sera transmise à :

- La Directrice du C.C.A.S,
- Le Comptable public

La Présidente



Sandrine GOMBERT

Acte notifié et/ou mis en ligne le 26/12/2023

La Présidente certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et /ou de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité ; saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr